

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA et Mme Nejiba CHOUK.

**BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2019**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	2 019	2 018	ECARTS
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	8 982 999	8 779 498	203 501
Moins : Amortissements	-8 693 259	-8 681 066	-12 193
	289 740	98 432	191 308
Immobilisations corporelles	182 327 856	181 251 026	1 076 830
Moins : Amortissements	-171 064 638	-169 369 097	-1 695 541
	11 263 218	11 881 929	-618 711
Immobilisations financières	4 962 491	4 956 128	6 363
Moins : Provisions	-4 511 786	-4 515 094	3 308
	450 705	441 034	9 671
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>12 003 662</b>	<b>12 421 395</b>	<b>-417 733</b>
Autres actifs non courants	0	0	0
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>12 003 662</b>	<b>12 421 395</b>	<b>-417 733</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	26 045 973	34 808 274	-8 762 301
Moins : Provisions	-1 164 790	-1 190 768	25 978
	24 881 183	33 617 505	-8 736 322
Clients et comptes rattachés	56 578 563	58 418 090	-1 839 527
Moins : Provisions	-31 617 331	-33 620 391	2 003 060
	24 961 232	24 797 699	163 534
Autres actifs courants	10 244 317	15 148 265	-4 903 948
Moins : Provisions	-1 803 904	-2 322 673	518 768
	8 440 412	12 825 592	-4 385 180
Placements et autres actifs financiers	3 399 865	1 540 259	1 859 606
Moins : Provisions	-36 758	-36 758	0
	3 363 107	1 503 501	1 859 606
Liquidités et équivalents de liquidités	4 651 580	990 133	3 661 447
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>66 297 514</b>	<b>73 734 430</b>	<b>-7 436 916</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>78 301 176</b>	<b>86 155 825</b>	<b>-7 854 649</b>

**BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2019**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>	<b>ECARTS</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	12 623 469	12 623 469	0
Réserves légales	2 456 036	2 456 036	0
Réserves spéciales	2 619 117	2 619 117	0
Actions propres	-325 724	-325 724	0
Autres capitaux propres	7 724 096	7 729 096	-5 000
Résultats reportés	-253 977 018	-248 637 165	-5 339 852
<b>T. CX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXCE</b>	<b>-228 880 024</b>	<b>-223 535 172</b>	<b>-5 344 852</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-7 097 142</b>	<b>-5 339 852</b>	<b>-1 757 289</b>
<b>T. CX PROPRES AVANT RESULTAT AFFECT</b>	<b>-235 977 166</b>	<b>-228 875 024</b>	<b>-7 102 141</b>
Intérêts minoritaires dans les capitaux	-371	-116	-255
intérêts minoritaires dans le résultat	-192	-255	64
	-563	-371	-191
<b>TOTAL CX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>-235 977 728</b>	<b>-228 875 396</b>	<b>-7 102 333</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	21 297 402	26 460 562	-5 163 159
Autres passifs non courants	844 649	844 649	0
Provisions	4 534 064	6 243 419	-1 709 354
Autres dettes non courantes			
	26 676 116	33 548 630	-6 872 514
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	8 593 179	14 488 031	-5 894 851
Autres passifs courants	84 298 625	87 293 826	-2 995 201
Concours bancaires et autres passifs financiers	194 710 984	179 700 734	15 010 251
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>287 602 789</b>	<b>281 482 591</b>	<b>6 120 198</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>314 278 905</b>	<b>315 031 221</b>	<b>-752 316</b>
<b>TOTAL CX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>78 301 176</b>	<b>86 155 825</b>	<b>-7 854 649</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2019**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>LIBELLES</b>	<b>2019</b>	<b>%</b>	<b>2 018</b>	<b>%</b>	<b>ECARTS</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Revenus	63 563 083	99,25%	60 072 025	99,37%	3 491 058
Autres produits d'exploitation	480 337	0,75%	380 520	0,63%	99 818
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>64 043 420</b>	<b>100,00%</b>	<b>60 452 544</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 590 876</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Variation des stocks de PF et des encours	8 841 861	13,81%	257 551	0,43%	8 584 310
Achats d'approvisionnements consommées	37 265 973	58,19%	30 964 253	51,22%	6 301 721
Charges de personnel	17 990 091	28,09%	19 348 194	32,01%	-1 358 103
Dotations aux amortissements & aux provisions	1 005 193	1,57%	4 646 055	7,69%	-3 640 862
Autres charges d'exploitation	3 605 925	5,63%	3 422 121	5,66%	183 804
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>68 709 044</b>	<b>107,29%</b>	<b>58 638 174</b>	<b>97,00%</b>	<b>10 070 870</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 665 624</b>	<b>-7,29%</b>	<b>1 814 370</b>	<b>3,00%</b>	<b>-6 479 994</b>
Charges financières nettes	-3 830 484	-5,98%	-7 085 136	-11,72%	3 254 653
Produits des placements	35 901	0,06%	6 491	0,01%	29 410
Autres gains ordinaires	2 642 614	4,13%	349 408	0,58%	2 293 206
Autres pertes ordinaires	-898 051	-1,40%	-141 054	-0,23%	-756 997
	<b>-6 715 643</b>	<b>-10,49%</b>	<b>-5 055 921</b>	<b>-8,36%</b>	<b>-1 659 722</b>
Impôts sur les Sociétés	-381 690	-0,58%	-284 186	-0,47%	-97 504
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-7 097 333</b>	<b>-11,07%</b>	<b>-5 340 107</b>	<b>-8,83%</b>	<b>-1 757 226</b>
Eléments extraordinaires			0		
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-7 097 333</b>		<b>-5 340 107</b>		<b>-1 757 226</b>
Effets des modifications comptables			0		0
	<b>-7 097 333</b>		<b>-5 340 107</b>		<b>-1 757 226</b>
intérêts minoritaires dans le résultat	-192	0,00%	-255	0,00%	64
intérêts majoritaires dans le résultat	<b>-7 097 142</b>	<b>-11,08%</b>	<b>-5 339 852</b>	<b>-8,83%</b>	<b>-1 757 290</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

LIBELLES	2 019	2 018	ECARTS
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net	-7 097 142	-5 339 852	-1 757 289
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions	-2 872 769	4 315 889	-7 188 659
- Variations des :			
Stocks	8 762 301	1 363 809	7 398 492
Créances	1 729 335	-10 048 745	11 778 080
Autres actifs courants	4 545 606	781 323	3 764 283
Placements et autres actifs financiers	-859 606	-694 020	-165 586
Fournisseurs et autres dettes	-6 086 242	5 393 778	-11 480 021
Autres passifs courants	27 915	-588 495	616 410
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>-1 850 601</b>	<b>-4 816 312</b>	<b>2 965 711</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-987 396	-105 679	-881 717
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	34 637	404 000	-369 363
Décaissements provenant de l'acquisition d'autres actifs immobilisés	-1 000 000	23 247	-1 023 247
<b>T. des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-1 952 759</b>	<b>321 567</b>	<b>-2 274 326</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements provenant des emprunts	7 062 624	2 746 848	4 315 776
Décaissement pour remboursement des emprunts	-1 484 824	-2 120 399	635 575
Encaissements provenant des subventions	-5 000	-5 000	0
<b>T. des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>5 572 800</b>	<b>621 449</b>	<b>4 951 351</b>
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	0	0	0
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 769 440</b>	<b>-3 873 295</b>	<b>5 642 736</b>
Trésorerie au début de l'exercice	-58 979 301	-55 106 005	-3 873 295
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-57 209 860	-58 979 301	1 769 440

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

### NOTE N° I : PRESENTATION DU GROUPE

#### I.1. STRUCTURE JURIDIQUE DES SOCIETES DU GROUPE :

Le groupe « **STIP** » est composé de quatre sociétés : La STIP, la SOMACOP, la SOMACOP PLUS et la SMTP Amine.

##### I.1.1. La STIP :

C'est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 Décembre 2003 à 42 078 240 D. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 Juin 2008, pour un montant de 29 454 768 D ramenant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 D à 3 D. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 D (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 Juin 2014 a réduit le capital de 3 D pour le ramener de 12 623 472 D à 12 623 469 D et ce, moyennant l'annulation d'une action acquise par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation tunisienne, ainsi que par les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de Juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 Octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2016, la Société AFRICA HOLDING a acheté à travers la BVMT 2 982 119 actions sur les 4 207 823 actions composant le capital social soit 70.87%.

### I.1.2- LA SOMACOP :

La SOMACOP est une société anonyme constituée en 1983 avec un capital de 120 000 D

La SOMACOP a pour objet le commerce de tout article en pneumatique et industriel, la vulcanisation du caoutchouc et de ses dérivés et la commercialisation de tous articles et matériels se rapportant à la manutention ainsi que tous les accessoires se rapportant à ladite activité.

Au 31 décembre 2019, le capital de la SOMACOP est arrêté à 595 000 D divisé en 5 950 actions de 10 dinars chacune ainsi qu'il résulte de l'évolution ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D'ACTIONS	MONTANTS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	12 000	120 000	120 000
AGE DU 15/12/1983	Augmentation en numéraire	6 000	60 000	180 000
AGE DU 22/06/1987	- Réduction du capital par absorption des pertes - Augmentation du capital en numéraire	-11 000 15 000	-110 000 150 000	70 000 220 000
AGE DU 14/01/1993	- Réduction du capital par absorption des pertes	-11 000	-110 000	110 000
AGE DU 12/04/1994	Augmentation par Conversion de créances STIP	50 000	500 000	610 000
AGE DU 10/11/2005	- Réduction par absorption des pertes - Augmentation par Conversion de créances STIP	-81 000 500 000	-810 000 5 000 000	0 5 000 000
AGE DU 07/03/2008	- Réduction par absorption des pertes	-440 500	-4 405 000	595 000
<b>SITUATION AU 31/12/2017</b>		<b>59 500</b>	<b>595 000</b>	<b>595 000</b>

Sur les 59 500 actions composant le capital de la SOMACOP, La STIP détient 59 491 actions soit un pourcentage de contrôle de 99,98%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

### I.1.3- La SMTP Amine :

La SMTP Amine est une société anonyme de droit marocain constituée en 1997 au capital de 55 943 000 Dirham Marocain.

La société a pour objet l'achat, la vente et l'importation de pneumatiques de toutes dimensions sur l'ensemble du territoire marocain ainsi que le service après-vente des pneumatiques.

La STIP détient 363 978 actions des 559 430 actions composant le capital de la SMTP Amine, soit un pourcentage de contrôle de 65,06%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit fiscal commun marocain.

#### I.1.4- LA SOMACOP PLUS :

La SOMACOP PLUS est une société à responsabilité limitée constituée le 19/10/1998 avec un capital de 10 000 D.

La SOMACOP PLUS a pour objet le commerce de tout article de pneumatiques de caoutchouc industriel, la promotion, la vente, la réparation et la vulcanisation du pneumatique, de ses dérivés et ses composantes ainsi que l'entretien et la maintenance des véhicules et plus particulièrement des pneumatiques et tout organe ayant un rapport direct ou indirect avec ceux-ci.

Au 31 décembre 2019, le capital est arrêté à 1 000 000 D divisé en 200 000 parts sociales de 5 dinars chacune ainsi qu'il résulte des modifications ci-après :

<b>LIBELLE</b>	<b>MODIFICATIONS</b>	<b>NBRE D' ACTIONS</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>CAPITAL APRES MODIFICATION</b>
CONSTITUTION	Apport en numéraire	2 000	10 000	10 000
AGE DU 01/03/2013	Augmentation en numéraire	58 000	290 000	300 000
AGE DU 01/09/2015	Augmentation du capital	140 000	700 000	1 000 000
<b>SITUATION AU 31/12/2017</b>		<b>200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

- Sur les 200 000 parts composant le capital de la SOMACOP PLUS, la SOMACOP détient 199 800 parts conférant à la STIP un pourcentage de contrôle de 99,90%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

## II. REFERENTIEL COMPTABLE

### II.1. DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables NCT N° 35 à 39 relatives à la consolidation.

### II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

#### II.2.1. Continuité d'exploitation :

Le groupe a accusé une perte nette consolidée au titre de l'exercice 2019 égale à 7 097 142 D, portant les capitaux propres consolidés arrêtés à cette date à la somme négative de 235 977 728 D.

Parallèlement, le passif exigible arrêté, au 31 décembre 2019 à 314 278 905 D se trouve supérieur de 247 981 390 D à l'actif circulant.

Cette situation découle des difficultés économiques et financières structurelles résumées par société comme suit :



### **STIP :**

Sur le plan financier la STIP souffre depuis 2003 d'un déséquilibre financier structurel chronique découlant des pertes successives totalisant au 31/12/2019 la somme de 262 590 202 D soit 21 fois le capital social.

- Sur le plan commercial la STIP souffre d'une concurrence déloyale : Le commerce informel représente 70% des besoins du marché Tunisien en pneus.
- Sur le plan de la rentabilité la STIP souffre des résultats déficitaires de son unités de production de Menzel Bourguiba (Pertes = 51% de son chiffre d'affaires).
- Sur le plan social la STIP souffre d'un sureffectif et d'une faible productivité malgré une amélioration significative en 2019 :  
Le Ratio des frais de de personnel sur le chiffre d'affaires est très élevé : 30.1% en 2015, 58.9 % en 2016, 61.4 % en 2017, 32% en 2018 et 27.7% en 2019.

Suite au cumul de ces difficultés, les années 2016, 2017, 2018 et 2019 ont été marquées par plusieurs arrêts de la production puis par la fermeture des deux usines pour manque de matières premières et de moyens de financement du cycle de production, ce qui a gravement menacé la continuité de la société.

Au cours de l'exercice en 2016, la société AFRICA HOLDING a acheté par l'intermédiaire de la Bourse des Valeurs Mobilières 70,87 % du capital de la STIP, un plan de restructuration a été établi et mis en application en 2017 prévoyant notamment :

- Le financement du cycle d'exploitation par l'injection de fonds propres et par la garantie de crédits de financement d'importation des matières premières ;
- La rationalisation des charges d'exploitation ;
- La négociation d'un plan de restructuration sociale ;
- Le recrutement de personnel technique qualifié ;
- La production de nouvelles dimensions de pneumatiques ;
- La rationalisation des relations avec les partenaires commerciaux locaux et étrangers ;
- La recherche d'un partenaire stratégique nouveau concrétisée par la signature le 07 juillet 2017 d'une lettre d'intention avec la compagnie japonaise TOYOMOTO pour un partenariat technique et financier suivi de plusieurs visites, réunions et échanges d'informations.

### **SOMACOP :**

Les menaces pesant sur la continuité d'exploitation de la SOMACOP se présentent comme suit :

- La baisse du chiffre d'affaires constatée en 2016 et 2017, a été dépassée en 2018 par une augmentation du chiffre d'affaires de 59,72 % par rapport à 2017 et de 12% entre 2018 et 2019 malgré l'existence de difficultés de trésorerie.
- Situation financière déséquilibrée avec des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social.
- Au cours de 2017, 2018 et 2019, la gestion de la SOMACOP a été caractérisée par la rationalisation des charges et par la mise en place d'une nouvelle politique de recouvrement des créances.

#### **SMTP Amine :**

Suite aux pertes cumulées dépassant la moitié de son capital social, suite à l'importance de son portefeuille créances irrécouvrables et au défaut de paiements récurrents de ses importations auprès de la STIP, la SMTP Amine a été soumise en 2017 à la procédure de redressement des entreprises en difficultés économiques.

Par jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 25 Septembre 2017, la SMTP Amine a été déclaré en règlement judiciaire, la date de cessation de paiement a été fixée à 18 mois avant la date du jugement sus-indiqué soit le 25 janvier 2017.

Compte tenu de sa situation financière au 31/12/2016, aucun transfert de fonds en faveur de la STIP ne peut être espéré.

Compte tenu de tout ce qui précède et des efforts engagés par la nouvelle direction de la STIP, et de la SOMACOP, nous avons estimé que le groupe à l'exception de la SMTP Amine, sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation pour le groupe STIP hors SMTP Amine qui en application de la NCT 35 relative aux états financiers consolidés a été écartée du périmètre de la consolidation. La participation de la STIP y afférente a été considérée comme un placement.

#### **II.2.2. Unité monétaire :**

Les états financiers consolidés sont établis en Dinar Tunisien.

Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangères ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputées directement aux résultats conformément aux dispositions de la norme NCT N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

#### **II.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels Informatiques	33%
Know How	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	2,5% à 5%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%

La société mère a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 724 096 DT inscrite parmi les autres capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Constructions	2,5% à 5%
Matériels et outillages Industriels	20%

#### II.2.4. Stocks :

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits en cours, produits finis et marchandises sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NCT N° 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

#### II.2.5. Emprunts et charges d'emprunt :

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût conformément aux dispositions de la norme comptable NCT N° 13 relative aux charges d'emprunt.

#### II.2.6. Opérations en monnaie étrangère :

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme NCT N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

### II.2.7. Revenus :

Les revenus provenant de la vente de marchandises et de produits fabriqués par le groupe sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le groupe a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront au groupe,
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus découlant de la prestation de services sont, lorsque le résultat peut être estimé de façon fiable, comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations à la date d'arrêt des états financiers consolidés.

Les revenus résultant de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers moyennant intérêts, redevances ou dividendes sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La contrepartie obtenue de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers peut être mesurée de façon fiable,
- Le recouvrement de la contrepartie obtenue est raisonnablement sûr.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties au titre de la vente de marchandises et produits fabriqués, de prestations de services ou de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers prend naissance après la constatation des revenus, une provision distincte est constituée pour en tenir compte ; le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté.

## III. PERIMETRE, METHODES ET DATE DE CLOTURE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### III.1. Périmètre de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la STIP et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci à l'exclusion de la SMTP Amine déclarée en règlement judiciaire.

Le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>METHODE DE CONSOLIDATION</b>	<b>% DE CONTROLE</b>	<b>% D'INTERET</b>
<b>Société Mère : STIP</b>	IG	100,00%	100,00%
<b>Sociétés Filiales</b>			
SOMACOP	IG	99,98%	99,98%
SOMACOP PLUS	IG	99,90%	99,89%

### **III.2. Méthode de consolidation :**

Les sociétés du groupe ont été consolidées par la méthode de l'intégration globale conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la STIP et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la STIP.
- La valeur comptable de la participation de la STIP dans chaque filiale est éliminée pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

### **III.3. Date de clôture :**

La date de clôture retenue pour l'arrêté des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre 2019.

#### IV. NOTES RELATIVES AU BILAN

Le bilan consolidé de votre groupe de sociétés, arrêté au 31 décembre 2019, présente un total égal à 78 301 178 D contre 88 155 825 D au 31 décembre 2018, enregistrant une diminution égale à 7 854 648 D détaillée par rubrique comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	VARIATIONS	
			+	-
<b>ACTIFS :</b>				
<b>ACTIFS NON COURANTS :</b>				
- Immobilisations incorporelles	289 740	98 432	191 308	
- Immobilisations corporelles	11 263 218	11 881 929		618 711
- Immobilisations financières	450 705	441 034	9 671	
<b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>12 003 662</b>	<b>12 421 396</b>	<b>200 678</b>	<b>618 711</b>
- Autres actifs non courants				
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>12 003 662</b>	<b>12 421 396</b>	<b>200 678</b>	<b>618 711</b>
<b>ACTIFS COURANTS :</b>				
- Stocks	24 881 183	33 617 505		8 736 322
- Clients et comptes rattachés	24 961 232	24 797 698	163 534	
- Autres actifs courants	8 440 412	12 825 593		4 385 181
- Placements et autres actifs financiers	3 363 107	1 503 501	1 859 606	
- Liquidités et équivalents de liquidités	4 651 580	990 133	3 661 447	
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>68 297 614</b>	<b>78 734 430</b>	<b>6 884 687</b>	<b>13 121 603</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>78 301 178</b>	<b>88 155 825</b>	<b>6 886 685</b>	<b>13 740 214</b>
			<b>-7 854 648</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES :</b>				
- Capital social	12 623 469	12 623 469		
- Réserves légales	2 456 036	2 456 036		
- Réserves spéciales	2 619 117	2 619 117		
- Actions propres	-326 724	-326 724		
- Autres capitaux propres	7 724 096	7 729 096	-5 000	
- Résultats reportés	-253 977 018	-248 637 165		5 339 852
- Résultat de l'exercice	-7 097 142	-5 339 852		1 757 289
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-236 877 188</b>	<b>-228 876 024</b>	<b>-6 000</b>	<b>7 087 142</b>
- Intérêts minoritaires dans les capitaux	-371	-116		255
- Intérêts minoritaires dans le résultat	-192	-255	64	
<b>TOTAL INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>-683</b>	<b>-371</b>	<b>64</b>	<b>256</b>
<b>PASSIFS :</b>				
<b>PASSIFS NON COURANTS :</b>				
- Emprunts	21 297 402	26 460 562		5 163 160
- Autres passifs non courants	844 649	844 649		
- Provisions	4 534 064	6 243 419		1 709 355
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>26 676 118</b>	<b>33 548 630</b>	<b>0</b>	<b>6 872 614</b>
<b>PASSIFS COURANTS :</b>				
- Fournisseurs et comptes rattachés	8 593 179	14 488 031		5 894 852
- Autres passifs courants	84 298 625	87 293 826		2 995 201
- Concours bancaires et autres passifs financiers	194 710 984	179 700 734	15 010 250	
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>287 602 788</b>	<b>281 482 591</b>	<b>16 010 250</b>	<b>8 890 053</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>314 278 906</b>	<b>316 031 221</b>	<b>16 010 250</b>	<b>16 782 687</b>
<b>T. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>78 301 178</b>	<b>88 155 825</b>	<b>16 006 314</b>	<b>22 868 983</b>
			<b>-7 854 648</b>	

### V.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles est arrêtée au 31 décembre 2019 à 289 740 dinars détaillée comme suit.

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
<b>VALEURS D'ORIGINE</b>			
Know how	7 004 082	7 004 082	0
Logiciels	830 984	812 253	18 731
Fonds commercial	1 112 938	912 938	200 000
BREVET	230	460	-230
Site WEB	29 200	29 200	0
Encours	5 584	20 584	-15 000
<b>TOTAL VALEURS D'ORIGINE</b>	<b>8 982 999</b>	<b>8 779 497</b>	<b>203 502</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>-8 693 259</b>	<b>-8 681 066</b>	<b>-12 193</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>289 740</b>	<b>98 431</b>	<b>191 309</b>

### V.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est arrêtée au 31 décembre 2019 à 11 263 218 dinars détaillée comme suit :

(En dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
<b>VALEURS D'ORIGINE</b>			
Terrain	1 519 322	1 368 098	151 224
Constructions	24 892 371	24 736 871	155 499
Constructions réévaluées	870 029	870 029	0
Constructions sur sol autrui	0	155 500	-155 500
Agenc. Aménag des constructions	4 373 053	3 869 631	503 422
Matériel et outillage industriel	106 289 366	106 093 436	195 930
Matériel et outillage réévalués	37 454 318	37 454 318	0
Matériel de transport	2 079 840	2 317 040	-237 200
Matériel informatique	1 382 675	1 373 904	8 771
Agenc. Aménag et installations	2 599 022	2 226 284	372 737
Equipements de bureaux	518 624	515 002	3 622
Immobilisations en cours	349 236	270 912	78 323
<b>TOTAL VALEURS D'ORIGINE</b>	<b>182 327 856</b>	<b>181 251 026</b>	<b>1 076 830</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>-171 064 638</b>	<b>-169 369 097</b>	<b>-1 695 541</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>11 263 218</b>	<b>11 881 929</b>	<b>-618 711</b>

### V.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La valeur nette comptable des immobilisations financières est arrêtée au 31 décembre 2019 à 450 705 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
<b>VALEURS BRUTES</b>			
Titres de participation			
• SMTP	4 508 355	4 508 355	0
Prêts au personnel à +1 an	0	20 481	-20 481
Cautionnements	454 136	427 292	26 844
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>4 962 491</b>	<b>4 956 128</b>	<b>6 363</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>-4 511 786</b>	<b>-4 515 094</b>	<b>3 308</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>450 705</b>	<b>441 034</b>	<b>9 671</b>

\* La SMTP, filiale marocaine de la STIP, a été déclarée en règlement judiciaire suivant décision du juge du tribunal commercial de Casablanca en date du 25/09/2017.

La participation de la STIP au capital de cette dernière soit (4 508 355 D) a été intégralement provisionnée depuis 2017.

### V.4. STOCKS :

Le stock est arrêté au 31 décembre 2019 à 24 881 183 dinars.

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
<b>VALEURS BRUTES</b>			
Matières premières	9 315 261	9 757 452	-442 191
Autres approvisionnements	7 529 945	7 389 782	160 163
Marchandises	5 742 191	1 530 893	4 211 298
Stock de produits finis	0	13 323 635	-13 323 635
En-cours de production	3 458 576	2 826 511	632 065
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>26 045 973</b>	<b>34 808 273</b>	<b>-8 762 300</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>-1 164 790</b>	<b>-1 190 768</b>	<b>25 978</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>24 881 183</b>	<b>33 617 505</b>	<b>-8 736 322</b>



#### V.5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31 Décembre 2019, les créances nettes sur les clients s'élèvent à 24 961 232 D contre 24 797 698 D à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant une augmentation égale à 163 534 D, détaillée comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>ECARTS</b>
<b>VALEURS BRUTES</b>			
- Clients locaux	5 533 334	7 534 973	-2 001 639
- Clients Etrangers	1 133 502	0	1 133 502
- Clients produits non encore facturés	0	49 790	-49 790
- Clients douteux	42 871 060	45 824 191	-2 953 131
- Clients locaux chèques en caisse	5 576 645	3 915 230	1 661 415
- Clients effets à recevoir	1 464 022	1 093 905	370 117
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>56 578 563</b>	<b>58 418 089</b>	<b>-1 839 526</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>-31 617 331</b>	<b>-33 620 391</b>	<b>2 003 060</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>24 961 232</b>	<b>24 797 698</b>	<b>163 534</b>

#### V.6. AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 8 440 412 dinars, détaillée comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>ECARTS</b>
<b>VALEURS BRUTES</b>			
Fournisseurs débiteurs	1 073 268	2 430 003	-1 356 735
Sociétés du groupe	1 674 339	2 049 170	-374 831
Charges constatées d'avance	192 422	259 426	-67 004
Personnel	198 012	134 304	63 708
Etat et comptes rattachés	0	6 945 965	-6 945 965
Etat, TVA récupérable	232 175	2 613 505	-2 381 330
Etat, impôts/sociétés à reporter	6 429 494	0	6 429 494
Etat, rappel d'impôt	387 257	399 335	-12 078
Etat, crédit de TFP	17 273	18 660	-1 387
Produits à recevoir	36 195	167 989	-131 794
comptes d'attente	0	81 949	-81 949
Divers	3 882	47 960	-44 078
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>10 244 317</b>	<b>15 148 266</b>	<b>-4 903 949</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>-1 803 904</b>	<b>-2 322 673</b>	<b>518 768</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>	<b>8 440 412</b>	<b>12 825 593</b>	<b>-4 385 181</b>

**V.7. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :**

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 3 363 107 dinars, détaillée comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>ECARTS</b>
Régies d'avance et accréditifs	2 299 867	1 440 261	859 606
Placements	1 099 998	99 998	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 399 865</b>	<b>1 540 259</b>	<b>1 859 606</b>
Provisions	-36 758	-36 758	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 363 107</b>	<b>1 503 501</b>	<b>1 859 606</b>

**V.8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :**

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 4 651 580 dinars, détaillée comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>ECARTS</b>
Banques	4 638 785	980 688	3 658 097
Caisses	12 796	9 446	3 350
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 651 580</b>	<b>990 133</b>	<b>3 661 447</b>

## VI. NOTES RELATIVES AUX RUBRIQUES DU PASSIF DU BILAN

### VI.1. CAPITAUX PROPRES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à -235 977 728 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Capital social	12 623 469	12 623 469	0
Réserve légale	2 456 036	2 456 036	0
Réserve spéciales	2 619 117	2 619 117	0
Actions propres	-325 724	-325 724	0
Actions capitaux propres	7 724 096	7 729 096	-5 000
Résultats reportés	-253 977 018	-248 637 166	-5 339 851
<b>Total CP avant résultat de l'exercice</b>	<b>-228 880 024</b>	<b>-223 535 173</b>	<b>-5 344 851</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-7 097 142</b>	<b>-5 339 852</b>	<b>-1 757 290</b>
<b>Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>-235 977 166</b>	<b>-228 875 025</b>	<b>-7 102 141</b>
Intérêts minoritaires dans les capitaux	-371	-116	-255
Intérêts minoritaires dans le résultat	-192	-255	63
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>-563</b>	<b>-371</b>	<b>-192</b>
<b>Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>-235 977 728</b>	<b>-228 875 396</b>	<b>-7 102 333</b>

### Actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le rachat de 32 853 actions propres afin de réguler le cours boursier à un cours moyen de 9,917 D soit pour une valeur totale de 325 724 D.

Au 31 Décembre 2019, la STIP détenait encore les 32 845 actions.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N° 94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

### Application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales :

En raison des pertes cumulées au 31 Décembre 2019, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

## VI.2 EMPRUNTS :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2019 à 21 297 402 dinars est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Emprunts à plus d'un an STIP	21 297 402	26 460 562	-5 163 160
Emprunts à plus d'un an SOMACOP	0	0	0
	<b>21 297 402</b>	<b>26 460 562</b>	<b>-5 163 160</b>

## VI.3. AUTRES PASSIFS NON COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 844 649 dinars correspondant à la rétrocession par l'Etat, durant les premières années d'activité de la STIP, d'un don italien.

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Rétrocession de l'Etat d'un don Italien	844 649	844 649	0
	<b>844 649</b>	<b>844 649</b>	<b>0</b>

## VI.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 4 534 064 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Provision pour indemnités de départ à la retraite*	1 829 021	1 895 473	-66 452
Autres provisions pour risques et charges	2 705 044	4 347 946	-1 642 902
	<b>4 534 064</b>	<b>6 243 419</b>	<b>-1 709 355</b>

\* La provision pour indemnités de départ à la retraite a été ramenée à la clôture de l'exercice 2019 à 1 829 021 D.

#### VI.5. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2019 à 8 593 179 dinars, est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
<b>Fournisseurs d'exploitation</b>			
• Fournisseurs locaux	4 855 253	5 638 636	-783 383
• Fournisseurs étrangers	660 910	403 295	257 615
• Fournisseurs étrangers (écart de conversion)	0	159 144	-159 144
• Fournisseurs charges à payer	0	4 853 164	-4 853 164
• Fournisseurs retenues de garantie	561	0	561
• Fournisseurs facture non parvenue	2 415 792	0	2 415 792
• Fournisseurs locaux, effets à payer	459 488	3 061 922	-2 602 434
<b>S/Total</b>	<b>8 392 005</b>	<b>14 116 161</b>	<b>-5 724 156</b>
<b>Fournisseurs d'immobilisations</b>			
• Fournisseurs locaux	116 491	116 491	0
• Fournisseurs facture non parvenue	84 684	0	84 684
• fournisseurs étrangers	0	25 555	-25 555
• Fournisseurs retenues de garantie	0	229 826	-229 826
<b>S/Total</b>	<b>201 175</b>	<b>371 872</b>	<b>-170 697</b>
<b>Total général</b>	<b>8 593 179</b>	<b>14 488 033</b>	<b>-5 894 854</b>

#### VI.6. AUTRES PASSIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 84 298 625 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
Clients créditeurs	14 609 070	16 969 822	-2 360 752
Clients, écarts de conversion	48 974	0	48 974
Personnel (dont indemnité CCL : 2 386 606 D)	6 429 752	6 874 910	-445 158
Etat, impôts et taxes	50 197 926	47 735 443	2 462 483
Sociétés du groupe	1 736 749	2 116 631	-379 882
CNSS	10 994 892	13 132 107	-2 137 215
Provisions pour risques et charges	94 189	89 785	4 404
Produits constatés d'avance	37 676	1 155	36 521
Charges à payer	102 237	199 471	-97 234
Divers	10 148	141 552	-131 404
Jetons de présence à payer	37 013	32 950	4 063
<b>TOTAUX</b>	<b>84 298 625</b>	<b>87 293 826</b>	<b>-2 995 201</b>

## VI.7 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 194 710 984 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
<b>Emprunts échus et à moins d'un an</b>			
• Echéances en principal à moins d'un an	5 183 160	7 420 994	-2 257 834
• Echéances en principal impayées	60 602 573	54 306 682	6 295 891
• Crédits de gestion	38 314 862	27 813 669	10 501 193
• Intérêts courus	58 366 142	56 811 730	1 554 412
<b>S/TOTAL</b>	<b>162 446 737</b>	<b>146 353 075</b>	<b>16 093 662</b>
<b>Banques et autres organismes financiers</b>	32 264 247	33 347 659	-1 083 412
<b>TOTAL</b>	<b>194 710 984</b>	<b>179 700 734</b>	<b>15 010 250</b>

## VII NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Le résultat consolidé net négatif de la Société STIP et ses filiales est arrêté à au 31 décembre 2019 à -7 097 333 dinars contre -5 340 107 dinars au 31 décembre 2018, enregistrant une diminution égale à 1 757 226 dinars.

Il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice, détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019		31/12/2018		ECARTS
	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
- Revenus	63 563 083	99,25%	60 072 025	99,37%	3 491 058
- Autres produits d'exploitation	480 337	0,75%	380 520	0,63%	99 817
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>64 043 420</b>	<b>100,00%</b>	<b>60 452 544</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 590 876</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
- Variations des stocks de PF et des encours	8 841 861	13,80%	257 551	13,80%	8 584 310
- Achats d'approvisionnements consommés	37 285 974	58,20%	30 964 253	58,20%	6 301 721
<b>Achats consommés</b>	<b>46 107 835</b>	<b>71,99%</b>	<b>31 221 804</b>	<b>51,65%</b>	<b>14 886 031</b>
- Charges de personnel	17 990 091	28,09%	19 348 194	32,01%	-1 358 103
- Dotations aux amortissements et aux provisions	1 005 193	1,57%	4 646 055	7,69%	-3 640 862
- Autres charges d'exploitation	3 605 925	5,63%	3 422 121	5,66%	183 804
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>68 709 044</b>	<b>107,29%</b>	<b>58 638 174</b>	<b>97,00%</b>	<b>10 070 870</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 665 624</b>	<b>-7,29%</b>	<b>1 814 370</b>	<b>3,00%</b>	<b>-6 479 994</b>
- Charges financières nettes	-3 830 484	-5,98%	-7 085 136	-11,72%	3 254 652
- Produits des placements	35 901	0,06%	6 491	0,01%	29 410
- Autres gains ordinaires	2 642 614	4,13%	349 408	0,58%	2 293 206
- Autres pertes ordinaires	-898 051	-1,40%	-141 054	-0,23%	-756 997
<b>R. DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IS</b>	<b>-6 715 643</b>	<b>-10,49%</b>	<b>-5 055 921</b>	<b>-8,36%</b>	<b>-1 659 722</b>
- Impôt sur les sociétés	-381 690	-0,60%	-284 186	-0,47%	-97 504
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-7 097 333</b>	<b>-11,08%</b>	<b>-5 340 107</b>	<b>-8,83%</b>	<b>-1 757 226</b>
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>-7 097 333</b>	<b>-11,08%</b>	<b>-5 340 107</b>	<b>-8,83%</b>	<b>-1 757 226</b>
<b>PARTS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT</b>	<b>-192</b>	<b>0,00%</b>	<b>-255</b>	<b>0,00%</b>	<b>64</b>
<b>PARTS MAJORITAIRES DANS LE RESULTAT</b>	<b>-7 097 142</b>	<b>-11,08%</b>	<b>-5 339 852</b>	<b>-8,83%</b>	<b>-1 757 290</b>

Du tableau ci-dessus, il y a lieu de souligner les remarques suivantes :

## VII.1. PRODUITS :

### VII.1.1 REVENUS :

Le chiffre d'affaires hors TVA du groupe STIP est passé de 60 072 025 D au 31 décembre 2018 à 63 563 083 D dinars au 31 décembre 2019, enregistrant une augmentation égale à 3 491 058 D détaillé comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL</b>			
. Produits finis	34 855 306	36 591 201	-1 735 896
. Marchandises	18 063 451	16 134 758	1 928 693
. Produits intermédiaires et services	97 074	232 514	-135 441
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL</b>	<b>53 015 830</b>	<b>52 958 473</b>	<b>57 357</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT : Produits finis</b>	<b>10 547 253</b>	<b>7 113 551</b>	<b>3 433 701</b>
.			
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>63 563 083</b>	<b>60 072 025</b>	<b>3 491 058</b>

### VII.1.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2019 à 480 337 D contre 380 520 D au 31/12/2018 enregistrant une augmentation égale à 99 818 D détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
. Ventes de déchets	459 953	355 136	104 818
. Produits des activités annexes	0	20 384	-20 384
. Quote-part subventions d'investissement de l'exercice	5 000	5 000	0
. Autres produits	15384	0	15 384
<b>TOTAUX</b>	<b>480 337</b>	<b>380 520</b>	<b>99 818</b>



## VII.2. CHARGES D'EXPLOITATION :

### VII.2.1. ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 37 265 973 dinars contre 30 964 253 dinars au 31 décembre 2018, enregistrant une augmentation égale à 6 301 721 dinars, détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
. Achats d'approvisionnement	28 607 184	2 676 983	25 930 201
. Achats de fournitures et matières consommables	5 378 862	3 270 189	2 108 673
. Achats non stockés	5 510 029	4 577 135	932 894
. Variation de stocks matières premières et fournitures	-2 060 409	5 929 067	-7 989 476
. Achats de marchandises	101 807	11 368 672	11 176 676
. Variation de stocks marchandises	-361 589	142 307	-503 896
<b>TOTAL ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES</b>	<b>37 265 973</b>	<b>30 964 253</b>	<b>6 301 721</b>

### VII.2.2. MARGE COMMERCIALE :

La marge brute réalisée en 2019 est arrêtée à 17 455 248 D contre 28 850 221 D en 2018 enregistrant une baisse égale à 11 394 972 D.

Rapportée au chiffre d'affaires de l'exercice, elle représente 31,90 % en 2019 contre 48,23 % à la clôture de l'exercice précédent, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

(En Dinars)

LIBELLES	2019	2 018	ECARTS
Revenus	63 563 083	60 072 025	3 491 058
Variation des stocks de produits finis et des encours Production	-8 641 861	-257 551	-8 584 310
	54 721 222	59 814 474	-5 093 252
Achats d'approvisionnement consommés	37 265 973	30 964 253	6 301 721
<b>Marge brute</b>	<b>17 455 248</b>	<b>28 850 221</b>	<b>-11 394 972</b>
<b>% par rapport à la production</b>	<b>31,90%</b>	<b>48,23%</b>	

Cette baisse de marge découle d'évènements internes et externes dont essentiellement :

- 1 Les difficultés de trésorerie de la STIP entraînant des difficultés d'approvisionnement en matières premières à des coûts optimum engendrant la baisse de la production pour ruptures de stocks et l'augmentation de la consommation énergétique au KG de produits finis.
2. L'augmentation entre 2018 et 2019 des prix du fuel et de l'électricité à l'échelle nationale respectivement de 16.72% et 21.79%.

### VII.2.3 CHARGES DU PERSONNEL :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 17 990 091 dinars contre 19 348 194 dinars au 31 décembre 2018, soit respectivement 28.1% et 32% du chiffre d'affaires, enregistrant une diminution égale à 1 358 104 dinars, détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
. Salaires	15 039 265	16 015 353	-976 088
. Charges sociales	2 745 914	3 344 042	-598 128
. Autres charges sociales	202 398	-11 200	213 598
. Fonds social	2 514	0	2 514
<b>Total</b>	<b>17 990 091</b>	<b>19 348 195</b>	<b>-1 358 104</b>

### VII.2.4 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 1 005 193 dinars contre 4 646 055 dinars au 31 décembre 2018, enregistrant une diminution égale à 3 640 862 dinars, détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 944 933</b>	<b>2 011 741</b>	<b>-66 808</b>
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			
. Dotations aux provisions pour risques et charges	315 796	830 807	-515 011
. Dotations aux provisions pour stocks	0	24 432	-24 432
. Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	2 992 183	5 402 127	-2 409 944
. Dotations aux provisions des autres actifs courants	1 137	88 235	-87 098
. Dotations aux provisions des éléments financiers	0	308	-308
. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres participation	0	290 411	-290 411
<b>TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>3 309 116</b>	<b>6 636 320</b>	<b>-3 327 204</b>
<b>REPRISES DE PROVISIONS</b>			
Reprise sur provisions pour dépréciation des stocks	-25978,386	-955	-25 023
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	-2 080 546	-94 872	-1 985 674
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-117 181	0	-117 181
Reprise sur provisions pour risques et charges	-2 025 150	-3 906 179	1 881 029
<b>TOTAL REPRISES DE PROVISIONS</b>	<b>-4 248 856</b>	<b>-4 002 006</b>	<b>-246 850</b>
<b>PROVISIONS NETTES</b>	<b>-939 740</b>	<b>2 634 314</b>	<b>-3 574 054</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 005 193</b>	<b>4 646 055</b>	<b>-3 640 862</b>

#### VII.2.5 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2019 à 3 605 925 dinars contre 3 422 121 dinars au 31 décembre 2018, enregistrant une augmentation égale à 183 804 dinars, détaillée comme suit :

(En Dinars)			
LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
<b>SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)</b>			
. Location & charges locatives	141 337	104 550	36 787
. Entretien et réparations	299 338	178 971	120 366
. Primes d'assurances	894 253	1 225 808	-331 553
. Autres	200 680	148 165	52 515
<b>SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)</b>	<b>1 535 606</b>	<b>1 657 492</b>	<b>-121 886</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION</b>			
. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	508 859	488 032	20 827
. Publicités et propagandes	152 988	-39 150	192 138
. Frêts et transport sur ventes	126 592	7 482	119 109
. Voyages et déplacements	101 378	70 400	30 978
. Missions et réception	54 184	96 652	-42 468
. Frais postaux et de télécommunication	86 196	81 870	4 326
. Commissions bancaires et de Factoring	521 955	581 943	-59 988
. Formations professionnelles	60 138	67 158	-7 019
. Dons et subventions	5 950	13 116	-7 166
. Divers	8 988	4 000	4 988
<b>TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 627 223</b>	<b>1 371 503</b>	<b>255 721</b>
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>443 095</b>	<b>393 126</b>	<b>49 970</b>
<b>TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 605 925</b>	<b>3 422 121</b>	<b>183 804</b>

#### VII.2.6. CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2019 3 830 484 D contre 7 085 136 D à la fin de l'exercice 2018 enregistrant une baisse égale à 3 254 653 D soit -45.94% détaillée comme suit :

(En Dinars)			
LIBELLES	31/12/2019	31/12/2018	ECARTS
. Intérêts sur emprunts	1 558 906	2 449 409	-890 503
. Intérêts sur crédits de gestion	620 192	3 672 804	-3 052 612
. Intérêts et Pénalités de retard	3 077 896	2 501 167	576 729
. Pertes de Change	1 424 921	4 161 062	-2 736 142
. Gains de Change	-2 822 788	-5 680 588	2 857 820
. Autres produits financiers	-28 663	-18 717	-9 946
	<b>3 830 484</b>	<b>7 085 136</b>	<b>-3 254 653</b>

#### VII.2.7. AUTRES PERTES ET AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Ces postes respectivement arrêtés au 31 décembre 2019 à 898 051 D et 2 642 614 D totalisant un gain net égal à 1 744 563 D.

#### VII.2.8. IMPOT SUR LES SOCIETES :

L'impôt sur les sociétés est arrêté au 31 Décembre 2019 à 381 690 D contre 284 186 au 31 décembre 2018 enregistrant une augmentation égale à 97 504 D.

#### VII.2.9. RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est arrêté à -7 097 333 dinars contre -5 340 107 dinars au 31 décembre 2018, enregistrant une diminution égale à 1 757 226 dinars.

### VIII. ENGAGEMENTS HORS BILANS :

Les engagements hors bilans sont arrêtés au 31/12/2019 à 375 412 492 D détaillés comme suit :

LIBELLES	MONTANTS
ENGAGEMENTS DONNES	
- HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS	336 151 810
- EFFETS ESCOMPTEES :	14 322 031
CAUTIONS RECUES	5 900 000
CAUTIONS RECIPROQUES	19 038 651
<b>TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>375 412 492</b>

Le détail des engagements par catégories se présente comme suit :

## VIII.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

## VIII.1.1. HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS

(En Dinars)

CREDITS	1-TF N°40372 Soussse dénommé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénommé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénommé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénommé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénommé FORCE DU PNEU	6. FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
<b>BNA</b>								
10 000 000	10 000 000		10 000 000				10 000 000	10 000 000
10 000 000							10 000 000	10 000 000
8 538 600	8 538 600		8 538 600				8 538 600	8 538 600
7 310 000			7 310 000			7 310 000	7 310 000	7 310 000
7 022 500			7 022 500					7 022 500
7 000 000	7 000 000		7 000 000				7 000 000	7 000 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
5 000 000	5 000 000		5 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000
5 000 000						5 000 000	5 000 000	5 000 000
4 900 000	4 900 000						4 900 000	4 900 000
4 900 000							4 900 000	4 900 000
3 400 000	3 400 000		3 400 000			3 400 000	3 400 000	3 400 000
1 462 500	1 462 500							1 462 500
1 400 000	1 400 000		1 400 000					1 400 000
1 102 500	1 102 500							1 102 500
950 000	950 000							950 000
625 000	625 000							625 000
382 500	382 500							382 500
200 000	200 000		200 000			200 000	200 000	200 000
200 000							200 000	200 000
<b>84 393 600</b>	<b>49 961 100</b>	<b>0</b>	<b>49 871 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 910 000</b>	<b>66 448 600</b>	<b>84 393 600</b>
<b>STB</b>								
636 000	636 000							636 000
690 000	690 000							690 000
1 085 000	1 085 000							1 085 000
350 000	350 000							350 000
2 000 000	2 000 000			2 000 000			2 000 000	2 000 000
1 865 000	1 865 000							1 865 000
7 737 000	7 737 000							7 737 000
1 160 000	1 160 000			1 160 000				1 160 000
490 000	490 000							490 000
5 000 000	5 000 000			5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
9 000 000	9 000 000			9 000 000		9 000 000	9 000 000	9 000 000
5 000 000	5 000 000			5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
3 265 000	3 265 000			3 265 000			3 265 000	3 265 000
8 673 000	8 673 000			8 673 000			8 673 000	8 673 000
11 042 000	11 042 000			11 042 000		11 042 000		11 042 000
200 000	200 000							200 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
11 000 000	11 000 000		11 000 000	11 000 000		11 000 000	11 000 000	11 000 000
<b>BDET</b>								
3 700 000	3 700 000							3 700 000
<b>77 893 000</b>	<b>77 893 000</b>	<b>0</b>	<b>11 000 000</b>	<b>56 140 000</b>	<b>0</b>	<b>41 042 000</b>	<b>43 938 000</b>	<b>77 893 000</b>
<b>BH</b>								
18 580 000	18 580 000		18 580 000			18 580 000		18 580 000
10 986 666	10 986 666		10 986 666			10 986 666		10 986 666
17 650 000	17 650 000			17 650 000	17 650 000			17 650 000
<b>47 216 666</b>	<b>47 216 666</b>	<b>0</b>	<b>29 566 666</b>	<b>17 650 000</b>	<b>17 650 000</b>	<b>29 566 666</b>	<b>0</b>	<b>47 216 666</b>

CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénomme ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénomme Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénomme STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénomme AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénomme FORCE DU PNEU	6.FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
<b>BS</b>								
8 250 000	8 250 000					8 250 000	8 250 000	8 250 000
6 600 000							6 600 000	6 600 000
6 600 000							6 600 000	6 600 000
4 640 000	4 640 000							4 640 000
2 880 000						2 880 000	2 880 000	2 880 000
2 195 000						2 195 000		2 195 000
2 000 000	2 000 000						2 000 000	2 000 000
1 000 000	1 000 000					1 000 000	1 000 000	1 000 000
1 000 000	1 000 000						1 000 000	1 000 000
1 000 000							1 000 000	1 000 000
36 165 000	16 890 000	0	0	0	0	14 325 000	29 330 000	36 165 000
<b>UIB</b>								
4 600 000	4 600 000						4 600 000	4 600 000
2 880 000							2 880 000	2 880 000
4 600 000							4 600 000	4 600 000
2 880 000							2 880 000	2 880 000
2 880 000	2 880 000						2 880 000	2 880 000
4 000 000	4 000 000					4 000 000	4 000 000	4 000 000
21 840 000	11 480 000	0	0	0	0	4 000 000	21 840 000	21 840 000
<b>BFT</b>								
1 760 000	1 760 000							1 760 000
3 890 000	3 890 000	3 890 000						3 890 000
3 000 000	3 000 000					3 000 000	3 000 000	3 000 000
6 531 151				6 531 151				6 531 151
15 181 151	8 650 000	3 890 000	0	6 531 151	0	3 000 000	3 000 000	15 181 151
<b>ATB</b>								
4 000 000	4 000 000						4 000 000	4 000 000
3 050 000	3 050 000					3 050 000	3 050 000	3 050 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
4 000 000							4 000 000	4 000 000
14 350 000	7 050 000	0	0	0	0	3 050 000	14 350 000	14 350 000
<b>BTK + BTKD</b>								
892 393	892 393					892 393		892 393
5 770 000	5 770 000							5 770 000
6 000 000	6 000 000					6 000 000		6 000 000
12 662 393	12 662 393	0	0	0	0	6 892 393	0	12 662 393
<b>AMEN BANK</b>								
7 000 000	7 000 000					7 000 000		7000000
1 200 000	1 200 000							1200000
1 200 000	1 200 000							1200000
850 000						850 000	850 000	850 000
10 250 000	9 400 000	0	0	0	0	7 850 000	850 000	10 250 000
<b>UBCI</b>								
6 000 000							6 000 000	6 000 000
4 000 000							4 000 000	4 000 000
10 000 000	0	0	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000
<b>BIAT</b>								
2 500 000	2 500 000					2 500 000	2 500 000	2 500 000
2 500 000	2 500 000	0	0	0	0	5 000 000	2 500 000	2 000 000
<b>TOTAL</b>								
336 151 810	346 903 1599	3 890 000	90 437 766	80 321 151	17 650 000	132 136 059	192 256 600	336 151 810

**VIII.1.2. EFFETS ESCOMPTEES**

CLIENTS	MONTANTS
SOMACOP	6 306 457
SOCIETE JOMAA SA	3 037 199
STPCI	2 119 313
SOCIETE AFRICAINE DISTRIBUTION	989 884
COMET	346 783
TUNICOM	345 278
CSPD	208 080
SICAME	167 477
ICAR	157 535
SCP	150 493
BECHIR LOUATI	140 000
ETS KHALFALLAH	123 532
STE JOMAA INTERN.	118 450
SETCAR	41 883
STAFIM INDUST.	27 449
SIMMA	24 791
SITAR	17 427
<b>TOTAL</b>	<b>14 322 031</b>

**VIII.2. ENGAGEMENTS RECUS :**

CLIENTS	MONTANTS	OBSERVATIONS
Abdelmajid BEJAOUI SPG STPCI	2 000 000	Enregistré à la recette des finances cité Mahrajène Tunis le 25/08/2004 sous le n° 04606604 (Copie)
Ridha KHLIF GROS PNEUS SPG	400 000	Enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 28/08/2004 sous le n° 04600705
Mongi DAMMAK CSPD	1 000 000	Signature légalisée à Sfax le 04/10/2005 (Copie)
Bechir LOUATI	1 000 000	Enregistré à la REAS 1 <sup>er</sup> Bureau-Tunis le 17/10/2005 sous le n° 5607406
Mondher ELGHALI TUNICOM	500 000	Enregistré à la recette des finances Rue de Paradis-Ariana le 16/07/2014 sous le n° 14606444
Ahmed SAHNOUN SNP	1 000 000	Enregistré à la recette des finances le 22/10/2002 sous le n° 02604721 (copie)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 900 000</b>	

VIII.3. CAUTIONS RECIPROQUES		
		(En Dinars)
DESIGNATION	MONTANTS	OBSERVATIONS
CAUTIONS DOUANIERES	5 900 907	
CAUTIONS DOUANIERES	1 362 510	
AUTRES CAUTIONS DOUANIERES	500 000	DOUANE MISE A LA CONSOMMATION
TRANSTU	61 134	CAUTION DEFINITIVE / (MARCHE)
OMPP	300	
LETTRES DE GARANTIE	111 800	
SNCFT	12 000	GARANTIE
CNAM	90 000	
ABDELKADER DRIDI	1 000 000	STB
ABDELKADER DRIDI	1 000 000	BH
SIOC	1 000 000	BH
AFRICA HOLDING	1 000 000	BH
SOMACOP	1 000 000	STB
<b>TOTAL</b>	<b>19 038 651</b>	



MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE  
PNEUMATIQUES « STIP » SA.  
BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD  
BP N°77 TUNIS. 1003 EL KHADRA

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale en date du 26 octobre 2017, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers consolidés de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**I.1. Opinion :**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques** comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes arrêtés au 31 décembre 2019.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total net de bilan égal à 78 301 176 D, un résultat net déficitaire égal à - 7 097 142 D et des flux d'exploitation négatifs de -1 850 601 D. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration sur la base des éléments disponibles et ce dans un contexte évolutif de la crise sanitaire lié au COVID-19.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la STIP au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## **I.2. Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **I.3. Questions clés d'audit :**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doit être communiquées dans notre rapport :

### **Evaluation des créances clients au 31 décembre 2019 :**

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant brut égal à 56 578 563 D dont des créances douteuses pour un montant de 42 871 060 D provisionnées à hauteur de 31 617 331 D.

Le reliquat des créances douteuses non provisionnées soit 11 253 729 D Correspond aux ristournes dues à ces clients à fin 2019, figurant au passif du bilan sous la rubrique Autres passifs courants pour le même montant.

Dans le cadre de l'évaluation de l'irrécouvrabilité de ces créances, la Société a déterminé la dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen de la situation juridique des clients, la revue de l'ancienneté des créances, l'historique des encaissements (y compris les encaissements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ou accords de paiements ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des principaux créanciers).

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Compte tenu de ce qui précède, les provisions ainsi constituées correspondent à la meilleure estimation du management du risque éventuel sur les clients de la STIP.

### **Marge commerciale :**

La marge brute réalisée par la STIP en 2019 est arrêtée à 17 455 248 D contre 28 850 221 D en 2018 soit respectivement 31.90% et 48.23% de chiffre d'affaires de l'exercice enregistrant une baisse égale à 11 394 972 D soit 16.33% du chiffre d'affaires de l'exercice. Une procédure d'audit particulière a été appliquée ; les conclusions ont été discutées avec la direction générale, le conseil d'administration et le comité d'audit. Il en ressort que cette baisse découle d'évènements internes et externes dont essentiellement :

1. Les difficultés de trésorerie de la STIP entraînant des difficultés d'approvisionnement en matières premières à des coûts optimum engendrant la baisse de la production pour ruptures de stocks et l'augmentation de la consommation énergétique au KG de produits finis.
2. L'augmentation entre 2018 et 2019 des prix du fuel et de l'électricité à l'échelle nationale respectivement de 16.72% et 21.79%.

### **I.4. Paragraphes d'observations :**

**I.4.1.** En raison des pertes cumulées au 31 Décembre 2019, les capitaux propres ont été arrêtés au 31/12/2019 à - 235 977 728 D soit 242 289 469 D en deçà de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

**I.4.2.** Au 31 Décembre 2019, le passif exigible à court terme de la STIP totalise 287 602 789 D contre un actif net égal à 78 301 176 D soit 27,23% du passif exigible, ce qui ne peut permettre à la STIP de faire face à tous ses engagements financiers.

**I.4.3.** L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la STIP afin de réguler le cours boursier.

Au 31 Décembre 2019, la STIP détenait encore 32 845 de ses titres figurant au niveau des états financiers pour 325 724 D.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N°94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

**I.4.4.** Depuis le mois de Mars 2020, un événement majeur s'est produit à savoir la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société ne peut être faite.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

#### **I.5. Rapport de gestion du Conseil d'administration :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de la signaler.

Mais nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **I.6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés :**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

#### **I.7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

## **II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **II.1. Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous devons procéder à des vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

### **II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes consolidés de la Société avec la réglementation en vigueur.

**Fait à Tunis, le 02 DECEMBRE 2020**

**Les Commissaires aux comptes**

**Nejiba CHOUK**  
Directeur Général  
CABINET NEJIBA CHOUK

**Hassen BOUITA**  
Directeur Associé  
F M B Z - KPMG TUNISIE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. OPERATIONS RELATIVES AUX NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES :**

En application du paragraphe II-1 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, sont soumises à autorisation préalable du conseil d'administration :

« Toute convention conclue directement ou par personne interposée, entre la société d'une part et le président du conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur Général, l'un de ses directeurs Généraux adjoints, l'un de ses administrateurs ou l'un des actionnaires personne physique y détenant directement ou indirectement une fraction de droit au vote supérieure à 10%, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part ».

Dans ce cadre, nous vous reportons sur les opérations suivantes :

**I.1. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC (SIOC) :**

Votre société a réalisé au cours de l'exercice 2019 avec la société SIOC dont Monsieur Abdelkader DRIDI est président directeur général, un chiffre d'affaires TTC non encore réglé égal à 14 764 D.

**I.2. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TAP :**

Votre sous filiale SOMACOP PLUS a signé en 2019 un contrat de location qui débute le 01 octobre 2019 avec la société TAP, dont le gérant-associé est Monsieur Abdelkader DRIDI pour un montant mensuel égal à 1 000 D HTVA. Au 31 décembre 2019, le solde impayé est arrêté à 3 035 D.

**II. POURSUITE DES CONVENTIONS ANTERIEURES A 2019 :**

L'exécution des conventions suivantes autorisées au cours des exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a évolué comme suit :

**II. 1. OPERATIONS AVEC Mr ABDELKADER DRIDI, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STIP :**

Le compte courant créditeur de Monsieur Abdelkader DRIDI ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'Administration en date du 02/11/2016 est ramené de 1 020 633 dinars en 2018 à 896 632 au 31 décembre 2019.

La garantie personnelle non rémunérée de Monsieur Abdelkader DRIDI, accordée en 2016 à la BH en couverture de dossiers d'importation de matières premières de la STIP a été maintenue au 31 décembre 2019 à 3 000 000 D.

La garantie personnelle non rémunérée de Monsieur Abdelkader DRIDI accordée à la STB en couverture de dossiers d'importation de matières premières de la STIP en 2016 arrêtée à 5 000 000 D a été maintenue au 31 décembre 2019.

**II.2. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE AFRICA HOLDING :**

Le compte courant créditeur de la société AFRICA HOLDING (principal actionnaire de la STIP) ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'administration en date du 02/11/2016 arrêté à 1 001 000 dinars au 31 décembre 2018 a été maintenu au 31 décembre 2019.

**II.3. OPERATIONS AVEC LA SMTP (FILIALE MAROCAINE DE LA STIP) :**

Au cours de l'exercice 2019 aucune opération commerciale avec la SMTP n'a été réalisée.

Il est à rappeler que suite à l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la SMTP par jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 25 Septembre 2017, la STIP a constaté en 2017 des provisions pour couvrir la totalité des comptes de la SMTP détaillés comme suit :

--

- La Participation de la STIP au capital de SMTP arrêtée au 31 décembre 2019 à 4 508 355 D soit 65% du capital social.

- Le solde client débiteur égal à 20 312 953 D provisionné à concurrence de 11 349 542 dinars ; le reliquat, soit 8 963 411 D, correspond aux ristournes accordées et non encore payées à la SMTP enregistrées au passif du bilan.

- Le solde « débiteur divers SMTP » est égal à 5 755 147 MAD soit 1 676 359 D correspondant à des intérêts de retard et des frais divers restants dus à la date de l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire.

- Enfin le compte « créiteurs divers SMTP », présente un solde égal à 357 482,17 MAD soit 93 367 D, correspondant à la quote-part de la STIP dans les frais d'enregistrement supportés par SMTP du contrat de cession de ses parts dans la société MAAP.

Aucun avancement du dossier judiciaire n'a été constaté en 2019.

#### **II.6. EMPRUNTS NON COURANTS CONTRACTES PAR LA STIP :**

Les emprunts non courants antérieurs à 2017 obtenus auprès de divers établissements de crédits font l'objet depuis 2018 de négociations dans le cadre d'accords transactionnels en cours de finalisation.

Les intérêts et les intérêts de retard enregistrés au cours de l'exercice 2019 ont été respectivement arrêtés à 1 558 456 D et 413 747 D.

#### **III. OPERATIONS SOUMISES A AUTORISATION, APPROBATION ET AUDIT :**

En application des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, toutes obligations et engagements pris vis-à-vis du Président Directeur Général et des membres du conseil d'administration relatifs aux éléments de rémunérations, indemnités et avantages qui leur sont attribués sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes.

Du PV du conseil d'administration en date du 07/07/2016, il appert que Monsieur Abdelkader DRIDI, PDG de la société puis Président du Conseil d'administration a renoncé à toute rémunération de la part de la STIP.

Monsieur Hassen Alaya, administrateur et Directeur Général de la société a reçu au cours de 2019 la somme de 45 000 D au titre de règlement du solde des honoraires de « chargé de fonctions » arrêtés à 63 000 D au titre de l'exercice 2018. La rémunération brute de Monsieur Hassen Alaya au titre de l'exercice 2019 est arrêtée à 85 581 D.

La rémunération brute de Monsieur Montassar DRIDI, vice-président du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2019 est arrêtée à 203 180 D.



La société ASY TRADING ou Monsieur Ali LABIADH, actionnaire et administrateur dans votre société et également associé dans La société ASY TRADING, a réalisé au cours de l'exercice 2019, un chiffre d'affaires égal à 1 083 007 D totalement réglé en 2019.

#### IV. OPERATIONS INTERDITES :

En application du paragraphe III de l'article 200 du code des sociétés commerciales, il est interdit au Président du conseil, au Directeur Général et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'entre eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle, leurs engagements envers les tiers sous peine de nullité du contrat.

Au cours de l'exercice 2019, nous n'avons relevé aucune opération entrant dans ce cadre.

Fait à Tunis, le 02 DECEMBRE 2020

#### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nejiba CHOUK  
Directeur Général  
CABINET NEJIBA CHOUK

Hassen BOUAITA  
Directeur Associé  
F M B Z - KPMG TUNISIE